

Publi-reportage

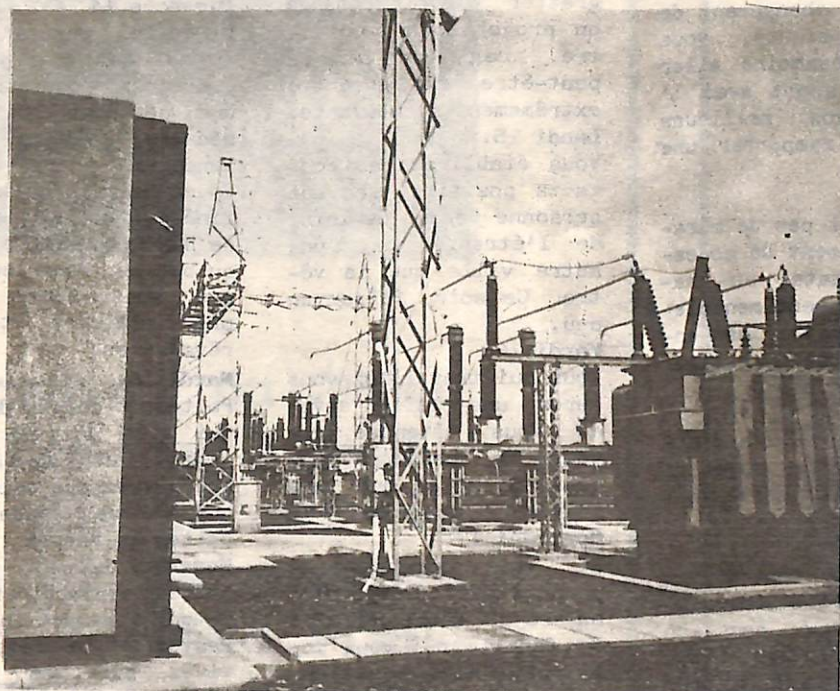
Le courant à Goma :

Electrobéton l'a distribué dans tous les coins

près le transport du
ant haute tension
Katana à l'entrée de
ville de Goma par la
été Yougoslave ENER-
VEST, une deuxième
été, ELECTROBETON
à pied d'oeuvre à
vers les rues de la
et de la cité de
en vue de leur
irage. Le petit an-
réseau devenu vé-
était bel et bien
emplacer et à agran-

est ainsi que cet
en réseau d'environ
000 mètres avec sept
raccordements se
petit à petit al-
gé de 20.000 mètres
enrichi de 500 nou-
x abonnés à connec-
Ce qui fera un nou-
réseau d'à peu près
00 mètres avec plus
1.000 raccordements.
ns leurs prévisions,
directeur technique
cette entreprise Mr
L ANTONIO et son

chef de chantier Mr PAZA
donnaient un délai de
3 mois à l'achèvement
des travaux. Mais le



manque des moyens de
communication régulier
et la lenteur dans le

transport de matériels
risquent de créer un lé-
ger retard dans ce cal-
cul.

Toutefois, considérant
le volume de travaux dé-
jà effectués, il y a

lieu de respecter le dé-
lai. L'on se souviendra
que le 20 mai dernier,
lors de l'inauguration
de la ligne haute ten-
sion Katana-Goma, la
grande avenue du rond-
point des banques au
rond-point Signers et
Birere du côté de l'aé-
roport ainsi qu'au ni-
veau de l'hôtel Grands
Lacs en allant vers Gi-
senyi a été éclairée.
Les autres grands axes
tels que Ville - Quar-
tier Office - Virunga
et Ville aéroport, Vil-
le - douane y compris
l'avenue de corniche
sont déjà parsemés des
poteaux et déjà éclai-
rées en partie. A l'a-
chèvement de ces travaux
d'éclairage public, un
total d'environ 800 po-
teaux borderont de deux
côtés les avenues de Go-
ma.

Outre ce travail d'é-
clairage public, Elec-
trobéton aura à effec-

tuer des raccordements
des abonnés profession-
nels nécessitant un cou-
rant de moyenne tension.
C'est le cas de grands
hôtels et autres fabri-
ques de savons, de mous-
se et peinture ainsi que
des usines à café.

L'ensemble de tous ces
travaux nécessitera le
déplacement de 3 petites
cabines de transforma-
tion et le renforcement
du réseau par d'autres
cabines en vue de sup-
planter l'ancien.

La Société Electrobé-
ton qui a déjà effectué
des travaux de ce genre
à travers plusieurs zo-
nes de Kinshasa a tou-
jours collaboré avec la
SNEL. C'est ainsi que
les travaux qui se dé-
roulent à Goma sont sui-
vis par des techniciens
de la SNEL aussi bien
de Goma que ceux de Kin-
shasa.

Selon Monsieur Anto-
nio, le personnel zaï-
rois travaillant à ses
côtés évalué à 100 uni-
tés sont d'une ardeur
encourageante, ce qui
lui facilite un peu la
tâche.

EZA-BUKAVU

recouvrement forcé
des contributions
pris à partie

s opérateurs écono-
es de la ville de
vu se sont retrouvés
is, le 21 juin der-
en assemblée ex-
rdinaire autour du
ident urbain de l'
ciation Nationale
Entreprises Zaïroi-
(ANEZA), la citoyen-
hibi cha Bene, dans
salle des réunions
'Assemblée régionale
ivu.

cours de cette ren-
re économique, les
res de l'ANEZA ont
té de deux points
tants : la mission
recouvrement forcé
département des fi-
es et l'assurance
immeubles à carac-
commercial.

ordant le premier
t, la citoyenne Chi-
ha Bene s'est déclai-
satisfait de la mis-
que les membres du
régional de régio-
de l'ANEZA/Kivu
ment d'effectuer
le Sud-Kivu à Uvi-
Au cours de cette
ion, a-t-elle en-
né, les membres ont
constater plusieurs
alies commises par
agents du départe-
des finances char-
de recouvrement for-
qui ont obligé les

opérateurs économiques
du Sud-Kivu de payer au
trésor public un mon-
tant global de
42.000.000 Z. au lieu
de 7.000.000 Z. taxés
par l'Ofida.

Après plusieurs inter-
ventions autour de ce
recouvrement, les opé-
rateurs économiques se
sont déclarés mal infor-
més à propos de certains
textes légaux du départe-
ment des finances.
Ainsi, ont-ils émis le
voeu de voir leur pré-
sident entreprendre cer-
taines démarches auprès
des responsables régio-
naux de la division des
finances et de l'Office
des douanes et accises
pour qu'ils organisent
des séminaires d'infor-
mation à leur intention
pour mieux comprendre
les taxes qu'ils doivent
à l'Etat.

Quant à l'assurance,
la citoyenne Chibi cha
Bene a demandé aux opé-
rateurs économiques d'
assurer leurs immeubles
à caractère commercial
et industriel contre l'
incendie. C'est une loi
a-t-elle insisté, qui
est obligatoire mais
très bénéfique pour un
commerçant prévoyant.

KASSA MALONGA.

SUD-KIVU

Un nouveau système d'importation
des marchandises

Lors de son dernier séjour au Kivu, le prési-
dent délégué-général à l'Office des douanes et
accises, M. Robert Waterinck a entretenu les
opérateurs économiques et douaniers du Sud-Kivu
d'un nouveau système d'importation appelé mar-
chandises en consignation.

Selon M. Waterinck, un pays partenaire com-
le système consiste à mercial du Zaïre solli-
ce qu'un fournisseur d' cite auprès d'un parti-

MANIEMA

Le citoyen Kamango Kabali,
nouveau chef de la
collectivité de Beia

Après une année et 7
mois d'imbroglie politi-
co-administratif dans la
collectivité-secteur de
BEIA en zone de Pangi,
l'ordre est enfin reve-
nu. En effet, c'est à
l'issue de vote organisé
par le commissaire sous-
régional du Maniema en
mission à Kikungwa,
chef-lieu de la collec-
tivité de Beia, que les
conseillers de cette en-
tité administrative ont
porté leur choix sur le
citoyen Kamango Kabali
Kungubili.

Le citoyen Katunda,
ancien chef de cette
collectivité-secteur
suspendu de ses fonc-
tions, était remplacé par
le vice-président du

conseil le citoyen Mwe-
ndasoko Amuri.

Le nouveau chef de
Beia a promis de tout
mettre en oeuvre pour
que sa collectivité
puisse retrouver sa cré-
dibilité d'antan. Agé
de 44 ans, marié et père
de 23 enfants, le nou-
veau chef de Beia est
porteur d'un diplôme de
4 ans du secondaire,
section Mines de Kalima.
Il fut chef de la cité
de Kindu, chef de Base
à l'Office des Routes,
ancien cadre de la SY-
METAIN/Kalima et actuel-
lement administrateur-
gérant de la Société
pour le Développement
Rural du Maniema (SODER-
MA).

culier au Zaïre son en-
trepôt agréé par l'Ofi-
da. Ce fournisseur ex-
porte ensuite ses mar-
chandises vers le Zaïre;
lesquelles y seront gar-
dées en consignation
jusqu'au moment où un
ou des hommes d'affaires
exprimeront le désir de
les avoir en partie ou
en totalité.

Le commerçant local
ne pourra les retirer
de cet entrepôt privé
que lorsque son banquier
aura convaincu le four-
nisseur du paiement de
la contrevaletur de ses
marchandises ainsi ache-
tées.

En effet, c'est le
fournisseur qui aura des
comptes à régler avec
le fisc car il lui est
laissé la possibilité
de transférer ses mar-
chandises du Zaïre vers
un autre pays de son
choix où le marché lui
semble alléchant.

Musemi Kilondo Nkula.